



Abus de confiance, trahison

Par **drissia**, le **03/01/2010** à **11:00**

Bonjour,

Voilà, je ne sais pas vraiment ce que je dois faire. J'ai connu, il y a 1 an, un homme, j'étais seule et cela faisait 10 ans que j'élevais mes enfants toute seule. J'ai connu cet homme, il m'a promis une belle vie, qu'il acceptait mes enfants.

Donc, j'ai laissé mon travail, mon logement, car il n'était pas de la même ville que moi, jusqu'au jour, après plusieurs mois de vie commune chez lui, il m'avoue qu'il est porteur du virus VIH. Que dois-je faire ? Si je porte plainte, qu'est-ce qu'il risque ?

Merci de votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **03/01/2010** à **19:24**

Bonsoir, vous pouvez si vous êtes contaminé poursuivre votre compagnon pour administration de substances nuisibles, prévue par l'article 222-15 du Code pénal, qui est constitutive d'un délit ou d'un crime selon qu'elle ait entraîné une incapacité (ou une infirmité) ou la mort de la victime, et punie, selon les cas, d'une peine d'emprisonnement ou de réclusion criminelle allant de 3 à 15 ans.

Avez-vous fait le test pour savoir, s'il se savait contaminé et vous l'a caché en n'ayant pas de rapport protégé c'est grave, à vous de voir, bonne année 2010 à vous.